

	PROFIL DE POSTE DE PH EN RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE ACTIVITE RADIO-PEDIATRIE	Date d'application :
		3 Pages

	REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
Nom	Dr MP Boncoeur	Mr Gaudron	Mr Siahmed
Fonction	Chef du service de radiologie et imagerie médicale	Directeur des affaires médicales	Directeur Général
Signature			

Poste à pourvoir : mai/juin ou septembre 2014

1 - SITUATION DU POSTE :

Pôle Soins Aigus Plateau Technique et Imagerie, service de Radiologie et Imagerie Médicale (SRIM)

2 - DESCRIPTION DE LA STRUCTURE ET MISSIONS :

Le praticien hospitalier prend en charge des missions en lien avec les activités:

- du service Radiologie et Imagerie Médicale

Les missions proposées se déploient au long cours, mais peuvent relever d'une action ponctuelle en fonction des secteurs d'activité partagée et des besoins. La mission peut être appelée à évoluer en fonction des objectifs professionnels et de la formation continue du candidat.

Le service de radiologie se répartit sur deux sites principaux :

L' hôpital Dupuytren comprenant une activité :

- de radiologie conventionnelle
- d'échographie
- de scanners (2 machines 64 détecteurs de marque GE)
- d'IRM (1 machine 1,5T et une machine 3T + projet de troisième IRM).
- de radiologie vasculaire 2 salles dont un système à double arceaux dédié à la neuroradiologie
- un PACS (Télémed) en cours d'installation

Un hôpital Mère Enfant à proximité de l'hôpital Dupuytren comprenant une activité :

- de radiologie conventionnelle
- d'échographie
- de sénologie (un mammographe numérique)

Deux autres sites de plus petite taille (Hôpital du Cluzeau et Hôpital Jean Rebeyrol) comportent des activités de radiologie conventionnelle et d'échographie.

Il existe 3 listes de gardes et astreintes réparties selon leur compétence entre les médecins de la structure.

- Une garde de radiologie générale avec un interne sur place doublé par un sénior d'astreinte réalisant en outre lui même quelques actes essentiellement échographiques à l'hôpital mère enfant.
- Une astreinte de radiologie interventionnelle générale faite par un sénior assurant surtout des gestes d'embolisation d'hémostase ou de drainage.
- Une astreinte de Neuroradiologie Diagnostique et Interventionnelle faite par un sénior assurant en particulier les IRM en urgence (activité sur le CHU de prise en charge permanente en urgence des accidents vasculaires cérébraux) et la prise en charge thérapeutique en urgence de certains accidents vasculaires cérébraux et des anévrismes rompus.

	PROFIL DE POSTE DE PH EN RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE ACTIVITE RADIO-PEDIATRIE	
		Date d'application :
		3 Pages

La contribution demandée porte sur :

- Une compétence en imagerie diagnostique de radio-pédiatrie avec interprétation d'examens de radiologie conventionnelle, réalisation d'échographies, d'examens avec opacifications digestives ou urinaires, de scanners et IRM pédiatriques
- Une participation aux staffs de Pédiatrie et Chirurgie Pédiatrique
- Participation aux astreintes de radiologie générale.
- La participation aux travaux de recherche de l'équipe.
- La participation aux actions d'évaluation et d'amélioration de la qualité et de gestion des risques du secteur où il est affecté.
- La participation à l'encadrement des internes affectés au secteur.
- et selon sa motivation, la participation à l'enseignement universitaire.

3 - RELATIONS HIERARCHIQUES :

Responsables hiérarchiques directs :

- Chef du service de radiologie et imagerie médicale.

4- RELATIONS FONCTIONNELLES :

4.1 RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES AU SERVICE

- Chef du service de radiologie et imagerie médicale
- Cadres de santé du service
- Médecins radiologues, manipulateurs en électroradiologie et secrétaires du service

4.2 RELATIONS FONCTIONNELLES EXTERNES AU SERVICE

- Chef du pôle plateau médico-technique
- Personnel médical des services de soin
- Personnels non médicaux des services de soins
- Prescripteurs externes à l'établissement

5 – ORGANISATION DU POSTE :

Le praticien en radiologie est missionné pour répondre aux objectifs qui lui sont assignés. Ces missions s'inscrivent dans la durée mais peuvent être de type ponctuel pour les fonctions communes. Ces missions ponctuelles peuvent s'appliquer aux différentes obligations au sein du service. Elles font l'objet d'une planification de groupe équitable, organisée par le chef de service.

La planification des gardes et astreintes de nuit, weekends et jours fériés est effectuée par un membre de l'équipe, responsable qui s'assure de la répartition juste et équitable des obligations de service de continuité des soins.

Le nombre de gardes à réaliser est conforme à la législation.

6- DOMAINES D'ACTIVITE

6.1 Activité de radio-pédiatrie

Les postes de travail où peut être affecté le praticien sont les suivants

A l'hôpital mère enfant

- Salles de radiographies conventionnelles
- Salle d'échographie

	PROFIL DE POSTE DE PH EN RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE ACTIVITE RADIO-PEDIATRIE	Date d'application :
		3 Pages

A l'hôpital Dupuytren

- Scanners
- IRM

6.2 Participation à la continuité des soins

Lors de l'astreinte le praticien est à son domicile. En cas d'appel il est susceptible de venir :

- A l'hôpital Dupuytren pour un avis sur scanner à la demande de l'interne de garde de Radiologie
- A l'hôpital mère enfant pour réaliser une échographie ou une désinvagination

6.3 Contribution aux travaux institutionnels et du pôle

Le praticien participe en collaboration avec la cellule qualité du pôle et celle institutionnelle de l'établissement à la mise en œuvre d'évaluation des pratiques professionnelle. Il peut participer à la conception de cette dernière selon sa motivation.

6.4 Intégration dans la vie hospitalo-universitaire du service

Le praticien participe en lien avec les autres membres du service à la réalisation des protocoles de recherche cliniques mis en œuvre dans le service.

Il encadre par délégation du professeur des universités responsable de l'enseignement et du chef de service les internes de spécialités qui sont placés en stage dans son secteur.

7- COMPETENCES REQUISES ET EXIGENCES :

Exigence du poste

- Diplôme d'Etat Français de docteur en médecine spécialisé en radiologie ou diplôme d'un état membre de la communauté européenne. Dans ce cas une expérience en CHU Français d'au moins 6 mois est recommandée

Capacités requises

- Rigueur dans le travail
- Sens de l'équipe et du partage
- Curiosité intellectuelle
- Maîtrise de soi
- Sens moral, neutralité de jugement et bienveillance pour les patients
- Disponibilité
- Diplomatie

Connaissances requises ou à acquérir

- Connaissances relatives aux spécificités de l'imagerie radio-pédiatrique

8- POSITION STATUTAIRE

Il est proposé un poste de praticien hospitalier (PH) titulaire

Il peut être pourvu par mutation si le candidat est déjà PH (reprise de la position dans la grille)

Ou alors il peut être proposé un poste de :

- PH contractuel (contrat de six mois renouvelable trois fois en attente du concours de PH)

	PROFIL DE POSTE DE PH EN RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE ACTIVITE RADIO-PEDIATRIE	
		Date d'application :
		3 Pages

- Clinicien hospitalier (nouveau statut 2011) qui peut être de trois ans (renouvelable). Ce statut permet la reprise d'ancienneté. Il permet de passer le concours de PH.

DOCUMENTS ASSOCIES

Article L 4111-2 sur les conditions générales d'exercice

Articles R 6152-1 à R6152-99 du CSP concernant le statut PH avec plus précisément :

- Dispositions relatives au recrutement: articles R 6152-5 à R 6152-7
- Dispositions relatives à la nomination : article R 6152-8
- Dispositions relatives aux affectations : articles R 6152-11
- Dispositions relatives aux obligations statutaires : R 6152-26 à R 6152-27
- Dispositions relatives à la permanence des soins : R 6152-28
- Article R-6152-34 du code de santé publique portant sur développement professionnel continu
- Article R 4111-18 sur l'épreuve d'aptitude
- Arrêté du 17 mai 2006 sur les modalités d'évaluation des fonctions hospitalières
- Décret 2007-123 du 29 janvier 2007 relatif aux procédures d'autorisation d'exercice
- article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Règlement intérieur de l'établissement du 23.10.2006